

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation « délégué à la protection des données » Diplôme Universitaire

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétence 1 : Assurer la conformité d'un organisme aux règles de protection des données sur la base d'un diagnostic, en formulant des recommandations et en contrôlant leur mise en œuvre			
A1- Conseiller l'entreprise dans l'application des principes fondamentaux de la protection des données et dans l'information à communiquer aux personnes concernées	C1 - Définir les principes fondamentaux applicables à un traitement de données pour identifier le cadre juridique applicable à chacun des traitements mis en œuvre par un organisme	Cas pratique : l'objectif est de placer le participant en position de DPO dans une situation concrète et de lui demander de résoudre une problématique. Il produit individuellement un écrit visant à : - Identifier l'ensemble des questions soulevées par la situation, - Faire des propositions d'action en qualité de DPO pour assurer la conformité de l'organisme aux règles de protection des données - Argumenter les différentes options et sa prise de position	Compréhension de la question posée et identification de ses impacts en termes juridiques Qualité et Exhaustivité des questions soulevées Justification et pertinence ces orientations proposées Pertinence de l'argumentaire quant aux orientations proposées
A2- Participer à l'élaboration des contrats avec les partenaires et les sous-traitants et gérer ces relations tout au long de leur cycle de vie	C2- Connaître et appliquer le cadre juridique de la sous-traitance pour être en mesure de participer l'élaboration de contrat de sous traitance et de gérer des partenariats	QCM de contrôle des connaissances : le participant doit répondre individuellement à une série de questions présentées sous la forme de questions à choix multiples (30 questions).	Caractère opérationnel des solutions proposées (les solutions doivent pouvoir être immédiatement mises en œuvre)
A3- Identifier les violations de données personnelles et assister l'entreprise dans leur notification à l'autorité de contrôle et leur communication aux personnes concernées	C3 - Assister l'entreprise dans le traitement des violations de données personnelles en identifiant les violations nécessitant une notification à l'autorité de contrôle et celles nécessitant une communication aux personnes concernées	Mémoire professionnel (cette modalité et ses critères d'évaluation sont décrits à la fin du référentiel)	Capacité à répondre correctement aux questions d'ordre juridiques dans un délai de 30 minutes
A4 - Être l'interface entre l'entreprise et les autorités de contrôle en matière de protection des données personnelles en France et en Europe	C4 - Gérer les relations avec les autorités de contrôle en connaissant leur rôle respectif, leurs missions, le mécanisme de l'autorité chef de file, etc.		

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation « délégué à la protection des données » Diplôme Universitaire

<p>A5 - Assister l'entreprise dans la gestion des transferts de données hors Union européenne</p>	<p>C5 - Identifier l'existence de transferts de données hors Union européenne et déterminer les instruments juridiques de transfert susceptibles d'être utilisés pour garantir la conformité d'un organisme aux règles de protection des données</p>		
<p>A6 - Conseiller sur l'obligation de procéder à une analyse d'impact et en superviser l'exécution le cas échéant</p>	<p>C6- Déterminer s'il est nécessaire ou non d'effectuer une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), dispenser des conseils sur cette analyse et en vérifier l'exécution pour garantir la conformité d'un organisme aux règles de protection des données</p>		

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation « délégué à la protection des données » Diplôme Universitaire

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétence 2 : Gérer les risques dans le domaine technique en connaissant les fondamentaux techniques des systèmes d'information afin de dialoguer efficacement avec les opérationnels en charge de ces questions			
A7 - Appréhender les aspects normatifs relatifs à la cybersécurité	C7 - Connaître les normes applicables en matière de sécurité des systèmes d'information pour mettre en place les mesures de sécurité adaptées et limiter les risques de violation de données	<p>Cas pratique : l'objectif est de placer le participant en position de DPO dans une situation concrète et de lui demander de résoudre une problématique. Il produit individuellement un écrit visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'ensemble des questions soulevées par la situation, - Faire des propositions d'action en qualité de DPO pour assurer la conformité de l'organisme aux règles de protection des données en matière de sécurité technique et organisationnelles - Argumenter les différentes options et sa prise de position <p>QCM de contrôle des connaissances : le participant doit répondre individuellement à une série de questions présentées sous la forme de questions à choix multiples (30 questions).</p> <p>Mémoire professionnel (cette modalité est décrite à la fin du référentiel)</p>	<p>Compréhension de la question posées et identification de ses impacts en termes de mesures techniques et organisationnelles</p> <p>Qualité et exhaustivité des questions soulevées</p> <p>Justification et pertinence ces orientations proposées</p> <p>Pertinence de l'argumentaire quant aux orientations proposées</p> <p>Caractère opérationnel des solutions proposées (les solutions doivent pouvoir être immédiatement mises en œuvre)</p> <p>Capacité à répondre correctement aux questions portant sur les fondamentaux techniques des systèmes d'information dans un délai de 30 min</p>
A8 - Réagir en cas de violations de données et anticiper les risques	C8 - Identifier ou participer à l'identification des mesures de sécurité à mettre en place quant aux données personnelles et contrôler ou faire contrôler leur mise en œuvre en collaborant avec les opérationnels en charge de ces questions		
A9- Identifier ou participer à l'identification des mesures de protection des données dès la conception et par défaut adaptées aux risques et à la nature des opérations de traitement	C9 - Mettre en œuvre les principes de protection des données dès la conception et par défaut en les adaptant aux risques et à la nature des opérations de traitement		

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation « délégué à la protection des données » Diplôme Universitaire

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétence 3 - Mettre en œuvre une démarche de management de la protection des données personnelle et en assurer la gouvernance en mobilisant les fondamentaux de la gestion de projet			
A10- Elaborer et mettre en œuvre une politique ou des règles internes en matière de protection des données	C10 - Organiser un plan de management de la conformité en identifiant les ressources nécessaires à son déploiement	Restitution de trois projets collectifs : Sur la base des notions, concepts et méthodologies présentés au cours de la formation, il s'agit de préparer et de restituer collectivement une question de protection des données en lien avec le métier de DPO. Il s'agit de productions en sous-groupe (de 3 à 4 personnes) visant à traiter collectivement une problématique relative à la protection des données personnelles. Elle prend la forme de la production d'un écrit (d'une quinzaine de pages hors annexe) et d'une courte présentation orale en groupe. QCM de contrôle des connaissances : le participant doit répondre individuellement à une série de questions présentées sous la forme de questions à choix multiples (30 questions) Mémoire professionnel (cette modalité est décrite à la fin du référentiel)	Capacité à gérer une équipe ou à travailler en mode collaboratif dans un délai contraint
A11- Organiser et participer à des audits en matière de protection des données	C11 - Organiser et participer à des audits en matière de protection des données		Identification de l'ensemble des problématiques soulevées en matière de protection des données personnelles
A12- Gérer un système de management de la protection des données personnelles (RGPD)	C12 - Mobiliser les fondamentaux de la gestion de projet pour mettre en œuvre un système de management de la protection des données		Capacité à identifier les solutions et à proposer des options
A13- Etablir des procédures pour recevoir et gérer les demandes d'exercice des droits des personnes concernées	C13 - Etablir des procédures pour recevoir et gérer les demandes d'exercice des droits des personnes concernées		Pertinence des options
A14 - Communiquer y compris dans des situations de gestion de crise	C14 - Communiquer sur le plan de management de la conformité et les résultats afin de sensibiliser les acteurs de l'entreprise et de favoriser leur adhésion		Pertinence du positionnement de la fonction de DPO
A15 - Gérer une fonction de DPO au niveau d'un groupe de société	C15 - Gérer un réseau de correspondants afin d'organiser la gouvernance de la protection des données au sein du Groupe	Qualité de la restitution écrite et orale	
			Capacité à répondre correctement aux questions portant sur les fondamentaux de la gestion de projet dans un délai de 30 min

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation « délégué à la protection des données » Diplôme Universitaire

		<p>Soutenance du mémoire professionnel : la restitution du mémoire devant un jury de professionnels est prévue pour une durée de 20 min, auxquelles s'ajoutent 10 min de questions réponses.</p> <p>L'objectif de la présentation est de s'assurer que le participant est en mesure de restituer une analyse complexe d'une manière synthétique et, parfois vulgarisée, à l'intention d'un public de non spécialistes du secteur ou de la question.</p> <p>L'objectif de la session de questions-réponses est, le cas échéant, de permettre au participant de clarifier son propos ou sa présentation et de démontrer son aisance quant à d'autres thématiques abordées lors du cursus.</p>	<p>Qualité de la communication orale Qualité du support de présentation Capacité à faire passer des messages importants et stratégiques</p> <p>Capacité d'adaptation dans le cadre de la session de questions/réponses</p>
--	--	---	--

Evaluation transversale permettant au candidat de démontrer l'intégration des compétences visées par la certification de façon globale

Modalité d'évaluation : Mémoire professionnel : L'objectif est de faire réfléchir le participant sur une problématique générale ou concrète relative à la protection des données personnelles et de l'argumenter. Il devra au travers de la rédaction d'un livrable d'une quarantaine de page en identifier les enjeux de manière transverse (juridique, technique et organisationnel). Il s'agit d'une production individuelle écrite.

Critères d'évaluation :

- Compréhension de la problématique
- Qualité de l'information collectée, de son analyse et des actions proposées
- Identification des enjeux soulevés
- Qualité, clarté et caractère synthétique de la restitution écrite